

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180605-D\_05\_06\_2018\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2018

**Délibération n°05-06-2018-011**

*7.5 Subventions*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 5 juin 2018*

Date de convocation	30 mai 2018
Date d'affichage	30 mai 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	52 (dont 6 pouvoirs)
Votants	52 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 5 juin à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente d'Avezé, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Daniel CAVALIER (représentant M. Michel ROUAUD), M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Yves GOULLIER, M. Daniel GUEDET, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, M. Daniel LAUGER (représentant M. Eric BARBIER), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de M. Claude GRIGNON), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

**Etaient excusés :** M. Eric BARBIER (représenté par M. Daniel LAUGER), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Claude GRIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), Mme Camille MORIN-BURRE, M. José PLANS (représenté par Mme Marie-Agnès ROQUET), M. Michel ROUAUD (représenté par M. Daniel CAVALIER), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL).

**Secrétaire de séance :** M. Pierre BOULARD

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## OPAH : SUBVENTION AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH – MISE À JOUR DES MONTANTS DE SUBVENTIONS OCTROYÉES

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de la communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 8 décembre 2016,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de la communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 28 avril 2017,

Vu l'autorisation de programme modifiée 17-02 AP OPAH 3917 relative aux subventions d'investissement aux particuliers dans le cadre de l'OPAH,

Vu les délibérations n°27-02-2018-006 en date du 27 février 2018 et n°11-04-2018-036 en date du 11 avril 2018 relative à l'attribution de subventions aux particuliers dans le cadre de l'OPAH,

Vu le rapport du Président présenté par M. Lucien BRETON, Vice-président en charge du Logement et de l'aménagement numérique,

Après en avoir délibéré,

**EST INFORME** que des ajustements sont intervenus sur certains dossiers nécessitant de préciser le montant des subventions attribuées par la Communauté de communes.

**PREND ACTE** de la liste actualisée des personnes répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligible d'une aide de la collectivité :

Nom	Descriptif des travaux	Catégorie	Coût total TTC de l'opération	MTT HT travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (y compris CCHS)	Montant subvention CCHS	
M. et Mme BRUNEAU Claude (Cherré)	Adaptation Salle d'eau	Autonomie Très modeste	2 750 €	2 500 €	1 750€	500 €	20% plafonnés à 1 000 €
M. et Mme CHABOT Maurice (Tuffé Val de la Chéronne)	Adaptation salle d'eau	Autonomie modeste	2 982 €	2 711 €	1 356 €	407 €	15 % plafonnés à 1 000 €
M. et Mme PRODAULT Michel et Brigitte (La Ferté Bernard)	Remplacement de la chaudière	Energie 40% intermédiaire	5 440 €	5 119 € (pas d'aides ANAH)	1 024 €	1 024 €	20% plafonnés à 2 000 €
Mme BOURGETEAU Thérèse (La Ferté Bernard)	Pose d'une douche à l'italienne, d'un siège escamotable et d'une barre d'appui	Autonomie modeste	1 664 €	1 512 €	756 €	227 €	15 % plafonnés à 1 000 €

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Mme CHEVALLIER Elisabeth et M. AURY Yohann (Souvigné-sur-Même)	Mise en place d'un poêle à pellet et à buche et de volets roulants	Energie modeste	11 600 €	10 971 €	6 376 €	1 000 €	10% Plafonnés à 1 000 €
Mme GASNOT Line (Le Luart)	Isolation d'un pignon de mur, installation d'un poêle à bois, VMC et volets roulants	Modeste	10 633 €	9 695	5 732 €	970 €	10% Plafonnés à 1 000 €
M. MHAMMEDI Taoufik (La Ferté Bernard)	Mise en place d'une chaudière et installation d'une VMC	Très modeste	14 967 €	14 187 €	12 884 € dont 4 000€ d'AREEP	1 000 €	10% Plafonnés à 1 000 €
M ; et Mme MONGUILLON Karine et Sébastien (La Ferté Bernard)	Changement de système de chauffage et remplacement de la porte d'entrée	Energie 25% modeste	18 927 €	17 940 €	9 379 €	1 000 €	10% Plafonnés à 1 000 €
PATEAULT Didier (Tuffé Val de la Chéronne)	Isolation thermique par l'extérieur	Energie 25% Très modeste	25 636 €	20 000 €	13 500 €	1 000 €	10% Plafonnés à 1 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>94 599 €</b>	<b>84 635 €</b>	<b>52 757 €</b>	<b>7 128 €</b>	

**DECIDE** d'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

**VALIDE** le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

**AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 52  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 5 juin 2018  
Pour extrait conforme  
Le 5 juin 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU

